la Politique de la Ville dans la métropole nantaise

Avenant au contrat de ville.
Protocole d'engagements réciproques et renforcés.
2019/2022

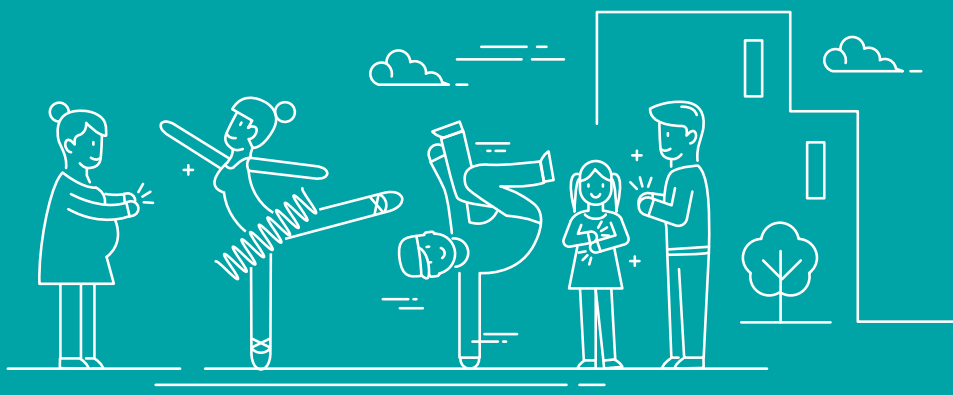

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes Métropole

Une Métropole
qui se construit avec les quartiers populaires.

Tous situés à l'intérieur du périphérique, les quartiers politique de la ville de la Métropole sont au cœur de l'offre de transports en commun. Ils proposent une offre de logements adaptée aux foyers les plus précaires et remplissent une fonction d'accueil essentielle au sein de la Métropole. Ils constituent des territoires en mutation et ouverts, où des habitants s'installent, pendant que d'autres en sortent, loin de l'image figée qu'ils portent.

Ils regorgent de vitalité, d'initiatives, de ressources, de créativité, de talents auxquels les acteurs publics doivent offrir la possibilité de se révéler et de s'épanouir. L'action collective menée dans les quartiers vise à réduire les inégalités territoriales et améliorer très concrètement la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires. Elle s'attache également à soutenir **l'émancipation sociale individuelle, le droit à la Ville pour toutes et tous** par l'accès aux droits, aux services et à l'ensemble des fonctions urbaines et **le droit à la citoyenneté urbaine**, par la possibilité de porter des actions collectives dans son quartier.

L'engagement local en faveur des quartiers populaires de l'agglomération nantaise est fort et s'inscrit dans une histoire longue. Il est organisé par le contrat de ville, qui associe l'Etat dans toutes ses composantes, Nantes Métropole, les villes de Nantes, Orvault, Rezé et Saint Herblain, le Conseil Départemental et les bailleurs. Il s'incarne depuis 2015, dans la gouvernance ouverte développée autour du contrat de ville et au sein de laquelle acteurs associatifs, conseils citoyens et bailleurs prennent leur place au côté des institutions. Il se matérialise par un niveau d'équipements et services de qualité dans les quartiers, au travers notamment de la présence de services territorialisés comme les agences de bailleurs, les maisons de l'emploi, les maisons de quartier, les espaces de regroupements de services publics, les centre d'affaires, les bibliothèques et des équipements d'une catégorie plus récente, comme les maisons de santé publique et maisons de projet.

Le déploiement de nouveaux dispositifs de l'Etat en direction des quartiers a diversifié les interventions sur ces territoires, notamment par la mise en place de plans d'actions des bailleurs sociaux au titre de l'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB), la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien (PSQ), le déploiement de médiateurs à l'école, le plan de formation aux Valeurs de la République, la sensibilisation des acteurs à la prévention de la radicalisation et le renforcement de l'apprentissage de la langue française.

Des quartiers populaires en retrait de la dynamique économique de la Métropole et marqués par les violences urbaines de l'été 2018.

Pourtant, **les écarts s'accentuent** entre les quartiers politique de la ville qui représentent 9 % de la population, et le reste de l'agglomération porté par le dynamisme démographique et économique de la Métropole.

- Le revenu des ménages des quartiers politique de la ville augmente. Mais pas aussi vite, que celui du reste de la Métropole et est près de 2 fois inférieur[1] ;
- Le taux de pauvreté est près de 4 fois supérieur à celui de la Métropole et s'établit à 42 %
- Le taux de chômage dans les quartiers politique de la ville est 2 fois supérieur à celui de la Métropole et se situe en moyenne autour de 22 %, avec des taux atteignant plus de 30 % sur certains quartiers.
- Le simple fait de résider dans un quartier continue de constituer un frein pour accéder à un emploi. A niveau de formation équivalent, le taux chômage et le taux de déqualification (occupation d'un emploi de qualification inférieure au niveau de formation initiale) sont 2 fois plus importants qu'à l'extérieur des quartiers politique de la ville.

[1] Données COMPAS

Le sentiment de déclassement des habitants des quartiers augmente. Cela ressort notamment dans la dernière enquête sur le sentiment des habitants des quartiers politique de la ville sur leur cadre de vie. Il s'est exprimé dans la colère et la tristesse en juillet dernier, lors des violences urbaines qui ont touché les quartiers populaires.

La Métropole nantaise doit relever les défis que connaissent toutes les grandes métropoles de France pour renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale. Chômage, précarisation de l'emploi, montée des prix de l'immobilier, paupérisation du parc social, insécurité, accroissement des inégalités sociales, économiques, territoriales, repli sur soi jusqu'à des formes de repli identitaire, éloignement et perte de confiance dans les institutions sont sur l'agglomération nantaise comme partout, des enjeux essentiels.

Face aux actes de violence,
des mouvements de solidarité et de cohésion.

Face aux actes de violences de l'été de 2018, les habitants des quartiers populaires et l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, se sont mobilisés pour répondre dans l'urgence, aux besoins des habitants (cellules d'écoute, relogements des structures et maintien d'une offre de services sur le temps de l'été notamment).

La ville de Nantes a mené une réflexion collective de plus long terme, sur les enseignements à tirer de cet épisode inédit sur le territoire. C'est le sens de la démarche engagée depuis septembre 2018 et qui associe élus, associations, conseils citoyens et services pour faire des propositions concrètes de court et long terme pour améliorer la vie des habitants des quartiers populaires et renforcer l'intervention dans ces quartiers.

Plus récemment, le dimanche 28 avril dernier, 400 enfants et parents, partis de plusieurs quartiers populaires, ont convergé vers le centre ville, pour porter un message de cohésion contre la violence dans les quartiers et demander une réponse forte des pouvoirs publics.

L'ensemble de ces éléments montre la force du collectif dans les quartiers Politique de la Ville de la Métropole et enjoint les partenaires à ne pas relâcher l'effort collectif pour offrir aux femmes et aux hommes qui habitent ces quartiers, une amélioration concrète, rapide et visible de leur quotidien.

Un effort collectif à porter autour d'enjeux communs :
L'attractivité, la mobilité, l'égalité, l'accessibilité et la participation.

Les engagements de l'ensemble des acteurs investis sur les quartiers politique de la ville doivent ainsi encore être confortés et renforcés et viser en collectif à répondre aux enjeux fixés dans le contrat de ville :

1) **Renforcer l'attractivité des quartiers politique de la ville, valoriser leur dynamisme et leur potentiel** pour donner envie d'y habiter, d'y faire ses courses, d'y développer ses projets, de profiter de leurs services ou équipements
2) **Assurer la mobilité, l'émancipation et la promotion des habitants des quartiers politique de la ville.** La mobilité dans et en dehors du quartier via les transports publics, la mobilité dans l'espace public. La mobilité dans toutes ses dimensions, dans le parcours résidentiel, professionnel, scolaire, de formation, notamment.
3) **Garantir l'égalité des droits.** Le lieu de résidence constitue l'un des premiers facteurs de discrimination. « Une bonne adresse » peut tripler les chances d'obtenir un entretien.
4) **Lever tous les freins qu'ils soient d'ordre physique, financier ou symbolique pour favoriser l'accès réel des habitants aux services et aux équipements.**
5) **Mieux impliquer les habitants et acteurs locaux** pour inventer des réponses plus adaptées aux besoins des habitants, les expérimenter et les évaluer en lien avec eux.

Des modes d'intervention
des acteurs publics à faire évoluer.

La Mobilisation nationale et la feuille de route gouvernementale en direction des quartiers appellent une transformation des modes d'intervention des quartiers pour garantir les mêmes droits aux habitants, favoriser leur émancipation et faire République.

Le bilan mi-contrat réalisé en 2018 ainsi que le bilan des conventions ministérielles, annexés au présent avenant, ont mis en avant les actions concrétisées sur les 3 ans dans les différents champs d'intervention du contrat et les dynamiques et formes de partenariats enclenchées. Si la qualité de l'offre d'équipements et de services sur les quartiers politique de la ville et du partenariat local est identifiée comme une force de l'agglomération nantaise, il ressort que les modes d'intervention des acteurs publics doivent évoluer en développant :

- La confiance accordée aux intiatives des habitants et des associations,
- La capacité des acteurs publics à répondre de manière réactive aux besoins des habitants. Une forme de simplification, de souplesse et d'agilité est à trouver
- Les démarches «d'aller vers» qui améliorent l'accès réel des habitants aux services
- La valorisation des actions de proximité qui font sens pour les habitants, en complémentarité des projets d'envergure
- Le déploiement des réussites
- La mobilisation et la visibilité du droit commun

Parole
aux conseils citoyens,
à l'inter-associatif et aux bailleurs.

Depuis 2015, les partenaires se sont attachés à construire les contours d'un contrat de ville au plus près des attentes des habitants et de leur quotidien et où les acteurs associatifs et les représentants des conseils citoyens prennent leur place. Le contrat de ville signé en 2015, comprenait ainsi, dans sa partie introductive un « dire des associations » qui fixait les engagements de associations aux côtés des institutions, en faveur des habitants des quartiers politique de ville.

Cinq ans plus tard, les partenaires du contrat de ville ont proposé aux conseils citoyens nouvellement créés[2], aux associations constituées en inter-associatif depuis 2018, et aux bailleurs également organisés en inter-bailleurs, de contribuer à la rénovation du contrat de ville, sous forme de regard sur leur participation au contrat de ville. Ces contributions libres reprennent le sens de l'engagement de chacun des parties prenantes et les perspectives de travail pour les 3 prochaines années.

Elles donnent l'occasion aux institutions de remercier les conseils citoyens, les associations et les bailleurs de leur implication auprès des habitants et au sein de la gouvernance du contrat de ville.

[2] Les conseils citoyens sont prévus par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohérion urbaine.

Contribution de membres des conseils citoyens
de l'agglomération nantaise dans le cadre du renouvellement du contrat de Ville, mai 2019

Pour rappel, dans le moment de la construction puis de la signature du contrat de Ville de l'agglomération nantaise, il n'y a pas de conseils citoyens créés sur les quartiers prioritaires (les 15 QPV) de l'agglo ; ils n'ont donc pas pu, à l'époque apporter de contribution. Les premiers conseils citoyens (5) apparaissent à Rezé Château-Mahaudières, à Saint Herblain Sillon de Bretagne, à Orvault Plaisance et à Nantes : Malakoff et Nantes Nord. Aujourd'hui, nous en sommes à 8 avec la création des conseils citoyens de Grand Bellevue Nantes et Saint Herblain, Bottière et Dervallières. A terme, tous les quartiers prioritaires devraient voir se constituer un conseil citoyen.

Les conditions d'émergence de ces conseils citoyens, les éléments qui les constituent, la forme juridique retenue, les thèmes dont ils se sont emparés, les moyens mis à leur disposition, notamment par les Villes concernées, leur rapport à la puissance publique, leur mode de fonctionnement font apparaître de grandes disparités. Différences également s'agissant des quartiers eux-mêmes : histoire et géographie particulières, projets urbains passés, présents ou à venir, niveau d'équipements publics, faiblesse ou dynamisme des associations sur le quartier, etc.. Cette diversité est une richesse !

Chacun à leur manière, les conseils citoyens de l'agglomération nantaise ont développé des actions sur de nombreuses thématiques : urbanisme et cadre de vie, éducation/parentalité/ propreté et gestion des déchets, action culturelle, sécurité tranquillité publique, jardins partagés,etc.. Ils ont établi partout des contacts avec des habitants, participé à des événements sur les quartiers et organisé et partagé des moments festifs et conviviaux.

Ces mêmes conseils citoyens ont souhaité échanger entre eux et se rencontrer pour dépasser l'entre soi et le « patriotisme de quartier », se connaître, partager des informations et des pratiques, jusqu'à récemment imaginer de proposer des thèmes de travail en commun, dans le respect des identités et des différences des uns et des autres.

L'association RésOVilles, missionnée par l'État et Nantes Métropole pour soutenir l'émergence et le fonctionnement des conseils citoyens, agit également comme facilitateur de ces rencontres en proposant ses locaux, en initiant des « cafés-conseils » thématiques et en proposant un cadre pour les rencontres entre conseils, chaque fois à l'invitation d'un conseil citoyen différent, sur les quartiers.

Dans ces rencontres entre membres de différents conseils citoyens - qui ne constituent pas une « instance » supplémentaire dans l'architecture déjà complexe du contrat de Ville - Il s'agit maintenant, au-delà de l'action de chacun sur son « territoire » - qui reste le socle des interventions - de construire des points de vue et des propositions communes pour « peser » sur les politiques publiques au niveau de l'agglomération, pour l'amélioration de la vie quotidienne de nos quartiers au bénéfice des habitants. Le renouvellement du contrat de Ville et donc des conseils citoyens pour une durée de deux années, jusqu'en 2022, offre une nouvelle perspective.

Ensemble, assurément, les conseils citoyens constituent une force ; après les années de construction, de tâtonnement, de découverte et d'apprentissage, les conseils citoyens sont en capacité d'investir plus fortement les instances de gouvernance du contrat de Ville : comité de pilotage (COPIL) groupe technique de coordination (GTC), groupes techniques thématiques (il y en a 9) – Les conseils citoyens ont toute légitimité pour le faire.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de Ville, sans rien abandonner des thèmes de travail portés par les conseils citoyens, nous souhaitons mettre l'accent sur quelques domaines d'action :

Sécurité/tranquillité publique :

Pour les habitants des quartiers prioritaires confrontés quasi quotidiennement aux nuisances liées au trafic de stupéfiants, ce thème est très prégnant. Ils sont doublement victimes, une fois du fait des nuisances, des incivilités, des insultes, jusqu'à des agressions et une deuxième fois - s'ils réagissent ou se plaignent - avec la peur des représailles. Il est nécessaire d'intervenir, collectivement en cohérence avec l'ensemble des acteurs, sur les registres de la prévention, de l'aide aux victimes, de l'accompagnement des familles et des jeunes confrontées au trafic. Les pouvoirs publics doivent s'engager plus fortement vers la suppression : du marché noir des drogues, du recours à l'économie parallèle, des pratiques à risque, (rodéos et autres) L'enjeu est ici de contribuer à restaurer la confiance des habitants à l'égard de l'action publique et de sécuriser leur vie quotidienne.

Développement économique, emploi, insertion, formation :

Au regard des taux de chômage constatés sur les quartiers prioritaires, il est nécessaire d'amplifier et de mettre en cohérence l'action des institutions et d'accompagner durablement les organismes et associations engagées dans la bataille pour l'emploi et l'insertion. Il s'agit également de mener des expérimentations sur des pratiques innovantes pour créer des activités et des emplois, réhabiliter l'image des quartiers et la qualité de vie à l'initiative des habitants eux-mêmes. Il s'agit de mobiliser les personnes éloignées de l'emploi, au bénéfice des habitants de nos quartiers en les y associant sur des actions concrètes et porteuses de sens .

Transition énergétique, transition écologique et quartiers prioritaires :

Nous nous inscrivons positivement dans les ambitions de « la feuille de route » issue du grand débat conduit par Nantes Métropole sur « la transition énergétique », pour rappel :

- La transition énergétique au bénéfice des habitants notamment sur le logement et les mobilités
- La transition énergétique pour la valorisation des ressources renouvelables locales
- La transition énergétique qui augmente le pouvoir d'agir des habitants.

Il s'agit maintenant de traduire ces intentions en actes, dans nos quartiers en soutenant et développant une économie sociale et solidaire, un accès aux produits et aux ressources locales ainsi qu'aux budgets alloués au niveau national et européen pour des projets utiles et adaptés à la demande et aux besoins spécifiques des habitants. Ceux-ci appellent de leur voeux des évolutions concrètes et sont porteurs d'une belle énergie ; les conseils citoyens sont le reflet de cette dynamique. Nous sommes en capacité de décider par nous-mêmes ce qui sera le plus utile à nos quartiers et de contribuer à organiser la mise en oeuvre sur le terrain.

Action culturelle :

De façon complémentaire, des actions portées par les associations sur les quartiers, il s'agit de « faire déborder » les événements culturels phare nantais, ainsi : la Folle Journée, le Voyage à Nantes, les Rendez-vous de l'Erdre, le festival des 3 continents, etc.. de manière à « transfuser » le dynamisme du centre Ville vers nos quartiers. Il s'agit de faire en sorte que les habitants de nos quartiers se sentent inclus dans la bonne image véhiculée par toutes ces manifestations connues et reconnues et ne sentent pas laissés pour compte, comme cela est le cas aujourd'hui.

Contribution de l'inter-associatif de l'agglomération nantaise
dans le cadre du renouvellement du contrat de Ville.

La rénovation du contrat de ville doit être l'occasion de poursuivre l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques dans les quartiers populaires pour lutter contre les inégalités grandissantes. L'égalité des chances doit être un bien commun à l'ensemble des habitants d'un territoire aussi dynamique que Nantes Métropole. Malgré un sentiment qui oscille entre désillusion, abandon, insécurité et injustice, nous sommes pleinement engagés dans la recherche de solutions pour améliorer le quotidien des habitant.e.s.

En 2015, lors de l'écriture du contrat de ville, les associations demandaient à être associées à la gouvernance du Contrat de ville, à un niveau à la fois technique et politique. Elles ont été entendues puisqu'en 2017, Nantes Métropole et l'Etat lançaient un appel à participation auprès de l'ensemble des associations œuvrant dans les quartiers populaires. Ainsi d'un groupe informel de 7 associations actives de 2015 à 2017, c'est aujourd'hui un inter associatif de 17 associations qui fait partie intégrante de la gouvernance du contrat de ville. En 4 ans, les associations ont pu se familiariser avec le fonctionnement des institutions présentes dans le contrat de ville. Elles ont eu l'espace d'exprimer librement leurs incompréhensions, inquiétudes, critiques et d'interroger les modalités de fonctionnement. De ce point de vue, nous avons dépassé le stade de la simple consultation et de l'alerte pour être pleinement engagés dans la mise en œuvre du contrat de ville.

Néanmoins, le temps long de l'action politique combiné à une organisation qui regorge de strates et à une déclinaison territoriale complexe alimente encore le sentiment de défiance dont les associations pâtissent lorsque l'écart entre les discours et les actes ne se réduit pas.

La particularité de la gouvernance locale partagée a permis un dialogue permanent, sans pour autant inverser le cercle de la précarisation des associations.

Devant la fragilité grandissante des associations, les partenaires du contrat de ville ont inscrit ce nouvel enjeu du modèle économique et social des associations des quartiers populaires dans les priorités à venir. C'est notamment la démarche engagée avec les partenaires du Contrat de Ville autour de la refonte de l'appel à projet. Nous avons l'ambition de continuer à être un territoire innovant qui expérimente des modalités de financements adaptés aux réalités multiples des associations, qui veille à une meilleure articulation entre les financeurs de la politique de la ville et au-delà.

Nous avons conscience d'avoir été entendu sur la question de la gouvernance avec la mise en œuvre d'actes concrets (signature de la convention, nouveaux groupes thématiques, co animation d'instances, réflexion commune autour de l'appel à projet etc...).

Nous souhaitons que cette nouvelle étape du contrat de ville soit elle aussi marquée par des actions concrètes.

Nous serons présents dans les démarches d'évaluation et veillerons aux suites données aux différentes préconisations

Nous poursuivrons notre démarche d'ouverture de l'interassociatif à de nouvelles associations. A cet égard, nous proposons que le contrat de ville 2020-2022 soit l'occasion de renouveler un appel à participation festif et participatif pour que les associations se sentent légitimes à s'impliquer dans le contrat de ville.

Nous poursuivrons notre engagement à travailler en bonne intelligence, à reconnaître les expertises de chacun, à croire en la confiance réciproque avec l'Etat, Nantes Métropole, les villes, les bailleurs, les conseils citoyens.

Réactivité, valorisation accrue des actions de terrain, fluidité des échanges, transparence et pérennisation des financements, mise en place de CPO – Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, co réalisation d'actions sont des clés pour la réussite de cette nouvelle étape du Contrat de Ville de l'agglomération nantaise.

Contribution des bailleurs sociaux
à la rénovation du Contrat de Ville .

Les huit bailleurs sociaux présents en quartier politique de la ville que nous sommes, réunis en interbailleurs, ont souhaité poursuivre l'engagement dans la Politique de la Ville de la métropole nantaise à l'occasion de la rénovation du Contrat de Ville en vue de sa prorogation jusqu'en 2022.

Signataires du Contrat en 2015, quelques soient nos histoires, nos statuts, nos implantations territoriales, nous sommes engagés autour de valeurs de proximité, de qualité de service, d'accompagnement des locataires et du développement équilibré de la Métropole. Ce sont nos missions d'intérêt général que nous affirmons au quotidien dans les quartiers.

Les quartiers de l'agglomération nantaise, intégrés dans la Ville et son tissu urbain dynamique, aux projets nombreux, connaissent des situations variées (configuration physique et sociale, problématiques...). Mais tous sont marqués par une dégradation des conditions de vie, qui contribue à renforcer le sentiment d'exclusion des habitants des quartiers.

Nous constatons que les habitants des quartiers sont nombreux à apprécier leur quartier, à vouloir y rester ; ils y trouvent des équipements, des services publics, une présence au quotidien, qui, sans éluder leurs difficultés, montrent que l'attractivité des quartiers est possible. Il s'agit de la renforcer.

Nous notons également des difficultés en termes de mobilités : mobilité physique, malgré la bonne desserte en transports, mobilité professionnelle, mobilité vers les services et équipements présents. L'enjeu de l'accessiblité aux différentes offres reste prégnant.

L'enjeu d'associer les locataires et habitants des quartiers reste réel. Cette citoyenneté du quotidien, nous y travaillons avec nos Conseils de Concertation Locative, nos actions de partenariat, nos engagements dans les relogements. Mais cette citoyenneté, cette participation ou cette gouvernance du quotidien connaît plusieurs freins : la capacité à se mobiliser, la multipilication des lieux d'échanges, les barrières culturelles et linguistiques.

Si l'attractivité des quartiers est possible, elle souffre de deux difficultés majeures pour le quoditien de nos locataires : la tranquillité publique, avec ses détournements d'usages, ses trafics, ses nuisances ; la propreté, avec ses encombrants, ses déchets, ses mauvais usages. Autant de dysfonctionnements sur lesquels nous travaillons mais que nous ne pouvons assumer seuls afin de garantir la jouissance paisible des lieux loués.

Autant de mots clés, attractivité, mobilité, gouvernance, accessibilité qui sont le socle du Contrat de Ville. Au Contrat de Ville, nous reconnaissons une force d'accélérateur des projets, une capacité à mettre des acteurs différents – citoyens, associations, professionnels – autour de la table, une mobilisation financière, et un travail sur le sens des actions dans les quartiers.

Sa gouvernance a su progresser avec cette nouvelle génération de contractualisation de la Politique de la Ville. Bien qu'ayant des visions différentes sur le sujet, elle ne nous semble pas toujours fluide. Au niveau central, la gouvernance doit nous permettre de rendre plus visibles nos actions. Nous souhaitons ainsi que lors de chaque Comité de Pilotage, nous puissions nous exprimer sur la base de l'ordre du jour transmis suffisamment en amont. Cet ordre du jour pourrait être plus thématisé et cette préparation pourra se faire dans le cadre de l'interbailleurs Politique de la Ville. Cette instance interbailleurs doit poursuivre son rôle pour maintenir notre vision partagée et rester solidaires.

Au niveau métropolitain encore, l'animation des politiques publiques (propreté, tranquillité publique) doit pouvoir nous associer au juste moment, afin que notre connaissance et nos expériences nourrissent ces politiques publiques.

Au niveau territorial, la gouvernance est riche et multiple. Nous y constatons parfois une dispersion des forces, alors que nos actions de bailleur font sens au niveau de chaque territoire. Aussi, et si nous vivons des situations différentes entre bailleurs, nous souhaitons avoir une meilleure information et association à la gouvernance de quartier.

Face aux défis des quartiers, précarisation, vieillissement, aller vers, éducation, parentalité, nous avons besoin de nous appuyer sur une observation cohérente et partagée. Cet outillage doit nous accompagner dans la priorisation, le renforcement de la cohérence de nos actions et faire face à l'extension de notre champ d'action dans une actualité forte pour le mouvement HLM.

Le Contrat de Ville doit également être en connexion avec les travaux que nous portons dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le peuplement et la mixité sociale dans les QPV de l'agglomération, en renforçant ce que l'interbailleurs nantais a su créer comme innovation.

Capitaliser les bonnes expériences et donner de la visibilité aux actions que nous portons doit être un objectif de cette rénovation du Contrat de Ville, afin de mieux anticiper les conditions de réussite, les transferts de compétences...

Nous sommes des relais vers les locataires, nous expérimentons, nous inventons, nous renforçons la qualité de service dans les quartiers. Nous continuerons à l'être, dans le cadre d'une gouvernance partagée, dans un besoin de travailler le peuplement, la tranquillité publique, le lien police-justice, la propreté, la quotidienneté au service de nos locataires. Poursuivre notre tâche de faire des Quartiers Politique de la Ville de la métropole nantaise des quartiers attractifs, insérés dans la Ville, où les habitants y trouvent toutes les ressources nécessaires est notre objectif commun.

Article 1er. Durée du contrat de ville

Aux termes de la loi de finances pour 2019, le contrat de ville de l'agglomération nantaise signé le 2 janvier 2015 est applicable jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2. Renouvellement des engagements des partenaires en faveur des habitants des quartiers

Les partenaires inscrivent leurs actions dans la continuité du contrat de ville cadre signé en janvier 2015.

Leurs engagements sont resserrés autour d'actions qui, dans la logique du Pacte de Dijon, les engagent sur leur champ de compétence propre. Ainsi, si les enjeux et priorités du contrat de ville restent valides, le présent avenant se recentre sur :

- Les actions nouvelles
- Les actions à renforcer

L'ensemble des engagements, énumérés ci-après, émanent :

- De la feuille de route nationale en faveur de la politique de la ville, issue de la mobilisation nationale en faveur des habitant des quartier, et déclinée locale par les services de l'Etat.
- Des projets en cours, pilotés à l'échelle par les villes à l'échelle de chaque quartier (notamment les 6 projets de renouvellement urbain, les réalisations 2015/2018 identifiées dans le rapport mi-contrat de ville réalisé en 2018 annexé au présent avenant).
- Des chantiers thématiques engagés dans le cadre de la gouvernance ouverte du contrat de ville, auxquels conseils citoyens, associations organisées en inter-associatif et bailleurs sont associés. Ces chantiers sont organisés autour des piliers du contrat de ville : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique, l'emploi et la formation ; la gouvernance et la participation citoyenne.
- Des données d'observation actualisées (COMPAS 2018, Baromètre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
- Ils reprennent, de manière spécifique, les engagements issus de la démarche engagée par la ville de Nantes suite aux violences urbaines et qui a associé élus, associations, conseils citoyens et services.
- Des engagements du Département dans ses domaines de compétences. Au travers du triple effet d'une implantation de proximité, de ses compétences dans le domaine de l'action sociale et de ses choix politiques, le département s'investit tout particulièrement au bénéfice des QPV, en tant que territoire de vie d'habitants comptant parmi les plus vulnérables des ménages du département.
- L'engagement de la Région des Pays de la Loire à mobiliser ses ressources humaines et financières pour faciliter la mise en œuvre de la politique de la ville, au travers des fonds européens et de dotations de la Région, notamment dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain ou dans le cadre de dispositifs sectoriels, tels que le plan d'investissement des compétences.

La dynamique de co-construction sera poursuivie autour de la réalisation des engagements qui associera un panel de partenaires institutionnels, les bailleurs, les conseils citoyens, l'inter-associatif, conformément à la charte relative à la participation des habitant-e-s, des conseils citoyens et des associations dans la gouvernance du contrat de ville.

Chaque engagement identifie des référents qui, en leur qualité de signataires du contrat de ville, seront chargés de l'accompagnement, de la réalisation des actions, de la mobilisation des partenaires et des financeurs.

Les signataires du contrat, même lorsqu'ils ne sont pas identifiés comme pilotes, pourront participer à la mise en oeuvre et au financement des engagements identifiés.

Le déploiement des engagements sur les quartiers sera assuré en fonction de l'opportunité, la pertinence et de manière adaptée aux réalités propres à chaque territoire.

1 • RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES QPV, VALORISER LEUR DYNAMISME ET LEUR POTENTIEL

pour donner envie d'y habiter, d'y faire ses courses, d'y développer ses projets, de profiter de leurs services ou équipements.

L'IMAGE DES QUARTIERS. .

Objectifs :

→ Valoriser l'image et promouvoir les atouts et les talents des quartiers.
→ Rendre compte des dynamiques positives des quartiers politiques, en contrepoint de celles véhiculées par les médias notamment.

Pilotés par les villes et la métropole, les engagements identifiés pourront être conduits avec le soutien de l'État et aux partenaires.

1) Identifier pour chacun des quartiers politique de la ville, le marqueur de son identité et de son attractivité. • Définir en cohérence, une stratégie de communication pour chacun des quartiers politique de la ville • Editer un livrable par quartier permettant de valoriser les ressources des quartiers : ressources humaines, les réussites, diversité culturelle, vitalité du tissu associatif, ressources naturelles, équipements, projets, créations artistiques, etc. • Produire des supports de communication (photos, vidéo, son) permettant de valoriser les acteurs et actions des quartiers en s'appuyant, notamment sur un réseau de services civiques. Assurer une diffusion sur différents médias	Villes / Métropole Villes / Métropole Inter-associatif / RésO Villes / Groupe culture	Nombre de supports réalisés / Diversité des médias de diffusion
2) Soutenir le développement d'un projet touristique dans les quartiers politique de la ville : circuits randonnées, chambres d'hôtes, valorisation des produits locaux, etc.	Métropole / Villes / CD	Nombre d'initiatives à vocation touristiques déployées

RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE.

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Mettre en oeuvre des projets de renouvellement urbain sur les quartiers présentant des dysfonctionnements les plus importants : Grand Bellevue, Bottière-Pin Sec, Nantes Nord, Dervallières
→ Accompagner des projets de renouvellement urbain : Château Rezé, Plaisance
→ Identifier et réaliser les actions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie
→ Accompagner les démarches GUSP sur les quartiers
→ Faire de l'espace public et résidentiel des espaces de vie investis
→ Renforcer l'attractivité et l'appropriation des quartiers par les habitants et les usagers
→ Soutenir et mobiliser la competence de maîtrise d'usage

3) Mettre en oeuvre les 6 projets de renouvellement urbain en associant les habitants à leur conception et leur mise en oeuvre (Grand Bellevue, Bottière-Pin Sec, Nantes Nord, Dervallières, Château-Rezé, Plaisance) • Veiller au sein de ces projets à la définition de projets globaux en articulant politique de peuplement, équipement, développement économique, habitat, animation, cohésion sociale et gestion. • Déployer un dispositif d'animation adapté dans chaque territoire, dont la mise en oeuvre de maisons de projet	Métropole / Villes / Bailleurs	Mise en place d'un dispositif d'animation par quartier
4) Définir un projet «culture et mémoire» dans les quartiers en renouvellement urbain en associant acteurs culturels et habitants	Villes / Métropole /	Nombre d'associations et d'habitants associés à la conception et mise en oeuvre des projets
5) Engager sur deux quartiers une démarche de mandat citoyen pour concevoir des espaces de vie investis, animés et entretenus, en veillant notamment à l'appropriation par les enfants, les femmes et les séniors	Nantes (Dervallières)/ Rezé (Château) / Métropole	Nombre d'associations et d'habitants associés à la conception et mise en oeuvre des projets
6) Poursuivre une stratégie globale autour de la propreté dans les quartiers : • Engager le processus de suppression des points encombrants sur les QPV • Dans le cadre du plan propreté : développer des actions adaptées à l'habitat social • Faire de la journée citoyenne de propreté un temps fort dans les quartiers, en articulation avec les actions citoyennes développées à d'autres moments	Métropole / Villes / Bailleurs Nantes / Métropole / Bailleurs Métropole / Villes	Nombre de points encombrants supprimés / Volume d'encombrants sur l'EP / Mobilisation lors des temps forts

7) Développer les actions participatives d'amélioration du cadre de vie et d'animation des espaces publics • Mettre en place une nouvelle enveloppe pour le financement d'actions participatives d'amélioration du cadre de vie et d'animation des espaces publics • Lancer un plan de rénovation des aires de jeux pour enfants • Développer des espaces sportifs et des espaces conviviaux en pied d'immeubles • Développer un temps fort annuel partenarial autour de la GUSP (diagnostic en marchant, feuille de route du quartier, développement d'actions citoyennes et associatives)	Métropole Nantes Nantes Villes/ Métropole	Nombre d'aires de jeux rénovés Nombre d'espaces sportifs et conviviaux créés Nombre de temps forts tenus / nombre de participants et partenaires mobilisés
8) Décliner la feuille route «Transition écologique» sur les QPV de la Métropole en prenant en compte leurs singularités	Métropole /Villes	

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Garantir la tranquillité publique
→ Mobiliser les ressources locales au sens large pour assurer la protection des plus jeunes sur l'espace public, dans une approche préventive et régulatrice
→ Lutter contre les violences intra-familiales et favoriser l'aide aux victimes, renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun
→ Permettre aux habitants un accès effectif aux informations juridiques pour connaître leurs droits/devoirs, favoriser un accompagnement socio-administratif et juridique pour faciliter les parcours d'accès au droit

9) Déployer la police de sécurité du quotidien dans tous les quartiers : • Rapprochement de la police avec la population, en accroissant la connaissance auprès des habitants des délégués à la cohésion police-population, la participation à des rencontres avec les habitants et les contacts avec les associations des quartiers prioritaires, • Renforcement du partenariat entre la police nationale, la gendarmerie, la police municipale et le Département pour améliorer la compréhension partagée d'un même territoire d'intervention • Renforcement des interventions de police dans les quartiers et la lutte contre les trafics, → En assurant une meilleure visibilité de la police et en développant les patrouilles à pied → En mettant en place une organisation plus réactive : création d'une cellule inter-services de pilotage renforcé en matière de lutte contre le trafic de stupéfiant, création d'une cellule anti-rodéos, création d'une cellule départementale de saisie des avoirs criminels	Etat - DDSP Etat - DDSP / Villes / Conseil Départemental Etat -DDSP	Nombre de délégués de cohésion police-population déployés / Nbre de rencontres avec les habitants / Nombre d'actions menées en lien avec la gendarmerie et la police municipale Volume horaire des patrouilles à pied (+indicateurs CATTP

10) Lutter contre l'occupation illicite des parties communes de l'immeuble et définir une stratégie d'intervention et de régulation des usages dans l'espace public ainsi qu'au sein et aux abords des pôles de services publics : • Apaiser et sécuriser les halls d'immeubles confrontés à des perturbations et structuration du travail partenarial entre la police nationale et les bailleurs • Déploiement de la vidéo surveillance	Villes / Bailleurs / Etat -DDSP Villes	Nbre de halls d'immeuble réaménagés Nbre de caméras installées
11) Renouveler et renforcer les actions de prévention menées de manière adaptée aux nouveaux besoins, notamment en direction des jeunes : • Renforcement de la présence de médiation sur l'espace public en direction des jeunes • Soutien au centre de loisirs jeunesse de la Police • Mise en place d'une équipe de médiateurs (3 à 6 agents) interne à la ville, développement de la formation inter-professionnelle à la gestion des incivilités • Amplifier les actions de prévention de la délinquance : « Médiation nomade » (ouverture d'un espace informel, convivial et provisoire de dialogue et d'échanges dans les quartiers Est), démultiplier l'exposition «13/18 ans, questions de justice», accentuer le recours aux mesures de responsabilisation en réponse aux incivilités et violences scolaires	Etat / Villes Villes / Etat Etat - Service Politique de la ville /DDCS / DDSP Rezé Nantes	Nombre d'interventions Nombre de jeunes des QPV accueillis
12) Définir un plan d'action local de prévention de la radicalisation	Etat / Préfecture	Nombre d'actions mise en oeuvre

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION.

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Intégrer les Quartiers Politique de la Ville dans la dynamique économique de l'agglomération

- Déterminer une dimension économique à chaque quartier
- Favoriser la création et l'implantation d'entreprises sur les filières à fort potentiel de développement

→ Accompagner et soutenir les projets de création d'activités

13) Développer la posture de «l'aller vers», de mise en réseau et de mobilisation des entreprises • Organiser des temps d'animation économique dédiés sur les quartiers à l'attention des entreprises et créateurs, avec une attention portée sur aux PME et TPE. Investir des lieux bien identifiés sur les quartiers – type «Maison du projet», permanences pôle emploi, les animer avec des professionnels et partenaires du monde de l'entreprise • Poursuivre le travail de mise en réseau des entreprises : créer des liens, des passerelles entre entreprises des quartiers politique de la ville et les clubs d'entreprises existants, développer le parrainage des entreprises des quartiers par des entreprises membres de collectifs d'entreprises • Mobiliser les entreprises en faveur de l'emploi et de la formation des habitants des quartiers dans le cadre du PaQte et des dispositifs « la France, une chance » et « 10.000 entreprises » : développement de l'accès des jeunes des quartiers à l'apprentissage, sensibilisation des habitants à une meilleure compréhension de l'entreprise, favoriser les achats responsables et inclusifs, favoriser l'amélioration des pratiques RH pour lutter contre les pratiques discriminantes	Métropole / Pôle Emploi	Nombre d'animation organisées Nombre de participants Nombre d'action #vers un métier et parcours TPME, Activ'Créa Nombre de partenaires mobilisés – privés et publics Nbre entreprises parrainées, nbre réseaux mobilisés, nbre de clubs – associations en préfiguration, constitué Nombre de contacts investisseurs – opérateurs Nbre de signataires du PaQte
14) Développer l'immobilier d'entreprises. • Mobiliser les investisseurs et les opérateurs pour porter des opérations immobilières à vocation économique sur les quartiers politique de la ville. • Mobiliser le levier de l'aide financière à l'immobilier d'entreprise pour accompagner les projets.	Métropole / Aménageurs	Nbre d'opérations engagées et m² SP développés montant subventions accordées
15) Mobiliser les entreprises des quartiers sur la commande publique : dispositif d'information, de formation, de mise en relations avec les donneurs d'ordre	Métropole	Nbre d'entreprises informées, formées Volume et nbre de marchés intégrés au dispositif

16) Soutenir la vitalité des commerces de proximité, avec une attention sur les centres commerciaux et les marchés. • Déploiement du dispositif «Boutique à l'essai» dans les polarités commerciales de quartiers prioritaires	Métropole / Villes	Nombre de commerces installés, accompagnés en quartier politique de la ville

2 • ASSURER LA MOBILITÉ, L'ÉMANCIPATION ET LA PROMOTION DES HABITANTS DES QPV.

La mobilité dans et en dehors du quartier via les transports publics, la mobilité dans l'espace public. La mobilité dans le parcours résidentiel, professionnel, scolaire, de formation, etc

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Agir pour l'accès à l'emploi et favoriser le rapprochement entreprises et demandeurs d'emploi
→ Faciliter la construction des parcours professionnels des publics les plus éloignés
→ Lutter contre les discriminations à l'emploi et agir pour l'égalité femmes/ hommes

17) Améliorer la mobilisation et la visibilité de l'offre de services aux entreprises et aux habitants : • Réalisation d'un support de communication, localisation des services, formation des acteurs relais, dispositifs mobilisables d'insertion par l'activité économique, parrainage, accès au permis de conduire, Parcours Emploi compétence, école de la 2ème chance (E2C, Epide) et garantie jeunes.	Métropole / Etat / Pôle Emploi	
18) Lutter contre les inégalités sociales et territoriales en facilitant le 1er contact des jeunes de 3ème avec le monde professionnel et ouvrir le champ des possibles • Consolidation du dispositif territorial d'accès aux stages de 3ème pour les collégiens REP et REP+	Métropole / Etat / Conseil Départemental	Nb de stages délivrés / offres collectées secteur privé / Nb de collégiens prioritaires bénéficiaires

19) Mobiliser et renforcer l'accompagnement vers l'emploi et la formation des publics qui en sont les plus éloignés, notamment les jeunes, **Via l'ATDEC** • Déploiement d'actions «hors les murs» (ateliers délocalisés, permanences Mission locales, bus de l'emploi, etc) et renforcement du sourcing de habitants desQPV sur l'offre de service et d'accompagnement (dont Garantie Jeunes et Clause d'insertion) : • Mise en place sur trois quartiers de Conseillers de proximité (Malakoff, Nantes Nord, Breil/Dervallières) pour aller à la rencontre des publics éloignés, notamment les jeunes via un partenariat avec l'ACCOORD • Développement d'actions d'accompagnement «sur mesure»: pré-recrutement ciblées, notamment par filières, incluant ateliers prépa, visites, jobdating (ATDEC) ; accompagnement renforcées en direction des femmes, jeunes et séniors • Mobilisation de l'ensemble de l'offre de services de Pôle Emploi **Via le conseil départemental.** • Développement d'ateliers collectifs et d'actions partenariales visant un renforcement de l'accompagnement vers et dans l'emploi	Métropole / ATDEC / Villes / Pôle Emploi / ATDEC ATDEC / ACCOORD / Nantes ATDEC Pôle Emploi Conseil départemental	Nbre d'actions déployées sur les QPV Nbre de jeunes des QPV mobilisés Nbre d'actions sur mesure déployées / Nbre de recrutements des habitants des QPV Nbre d'habitants des QPV bénéficiaires Nbre d'habitants des QPV bénéficiaires Moyens mobilisés en direction des QPV
20) Mobiliser le levier des marchés publics en faveur de l'insertion et de l'emploi des publics les plus éloignés, au travers notamment des projets de renouvellement urbain • Mise en oeuvre de la Charte locale d'insertion qui fixe comme objectif un minimum de 5% d'heures travaillées réservées aux habitants des QPV pour les projets ANRU et 10 % sur les marchés GUSP • Mise en visibilité de l'offre de service d'accompagnement des publics et la programmation des opérations • Repérage et mobilisation des habitants de l'ensemble des QPV, dont les femmes : ambassadeurs clause, sourcing public QPV, centralisation des offres d'emploi ANRU, mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) , appui au recrutement en proximité des besoins… • Mobilisation des acteurs économiques : promotion métiers BTP, visites chantiers, visites entreprises… • Diversification des types de marchés incluant des clauses sociale	Métropole / Etat / Pôle Emploi	% d'heures travaillées réservées aux habitants des QPV

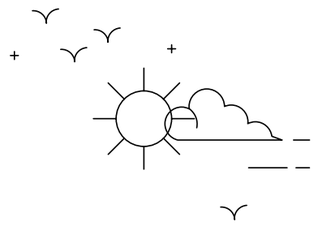

21) Agir sur les freins à l'emploi, pour les publics qui sont le plus éloignés du marché du travail **→ Freins linguistiques :** • Déploiement des permanences d'évaluation / orientation linguistiques (200 à 300 personnes./ an) • Soutien d'actions linguistiques à visée professionnelle = passerelles vers l'accompagnement (3 actions minimum prévues en 2019) en lien notamment avec le PLIE et Mission locale • Déploiement d'actions Français Langue Professionnelle sur 5-6 métiers en tension **→ Mobilité :** • Ouverture a minima de 15 places complémentaires sur l'action «permis B jeunes QPV» pour couvrir la totalité des 15 quartiers, notamment à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'apprentissage, dans une logique de soutien au parcours d'insertion (en complément de l'offre de services Services de droit commun de Pôle Emploi, du CD et de la Région **→ Garde d'enfants :** • Adaptation les modes de garde aux besoins des familles pour accompagner leurs parcours d'insertion ou permettre leur maintien dans l'emploi	Métropole / PLIE / ATDEC / avec le soutien de l'Etat Pôle Emploi Villes / Métropole / Etat / Conseil départemental CAF	Nbre de permanences Nbre d'actions soutenues Nbre de permis financés
22) Sensibiliser les entreprises aux pratiques de recrutement non discriminantes : développement de l'auto-testing, actions complémentaires à mettre en place	Métropole / Etat / ATDEC	Nombre d'entreprises sensibilisées

REUSSITE EDUCATIVE, ENFANCE, JEUNESSE

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Prendre en compte les parents dans les dispositifs de réussité éducative et les associer aux réflexions sur la parentalité
→ Promouvoir le bien-être de l'élève et de l'enfant, des adolescents et de tous les apprenants, en veillant à leur socialisation
→ Lutter contre le décrochage et prévenir les ruptures de parcours scolaire, sociaux, économiques
→ Favoriser l'égalité par la promotion des différences et l'application de l'égalité des droits, favoriser l'égalité des chances filles-garçons, lutter contre les préjugés qui conduisent à la stigmatisation et aux discriminations
→ Renforcer la mobilisation des dispositifs permettant des parcours d'excellence
→ Favoriser l'éducation artistique, culturelle et sportive de la jeunesse
→ Favoriser et valoriser les engagements et les parcours citoyens des jeune

23) Soutenir l'offre de loisirs et la vie sociale • Mailler le territoire en espace de vie sociale à partir d'un diagnostic des besoins par quartier • Favoriser le départ en vacances des enfants des familles vulnérables • Renforcer l'accès aux activités périscolaires des familles des QPV • Développer les animations sur l'espace public à destination des enfants et des jeunes, notamment en périodes de vacances scolaires - CJS, Carrément sports, médiathèque hors les murs, - Diabolo'Menthe, CJS, loisirs sportifs de proximité (Futsal, Boxe) - Renforcement de l'offre d'activités, de loisirs et d'animation durant la période estivale dès 2019	Villes / CAF / Etat Rezé Orvault Nantes	Nbre d'espaces de vie sociale Nbre d'animations sur l'espace public Nombre de séjours proposés Nbre de jeunes formés
24) Favoriser les gardes d'enfants • Renforcer l'accueil des enfants des familles vulnérables et développer les places d'accueil occasionnel et d'urgence en faveur des familles vulnérables • Développer les actions de pré-scolarisation des enfants de moins de trois ans et les lieux passerelles dans les quartiers	CAF	Nombre de places Nombres d'aides accordées aux allocataires CAF Evolution du nombre d'enfants préscolarisés

25) Développer les actions de soutien à la parentalité et leur accès aux familles modestes : • Créer des lieux d'accueil enfants-parents dans ou à proximité de chaque quartier • Faciliter le recours à la médiation familiale • Développer les actions du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) destinées aux familles des quartiers prioritaires	CAF / Villes / Conseil Départemental	Nombre de séances de médiation Nombre d'actions REAAP/ nombre de bénéficiaire
26) Favoriser l'accompagnement scolaire et pluridisciplinaire des enfants des quartiers prioritaires et promouvoir le bien-être • Soutenir l'accompagnement des élèves en besoin d'accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre des programmes de réussite éducative et donner davantage de visibilité à l'offres de services • Augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires de l'offre d'accompagnement à la scolarité notamment pour les enfants scolarisés en REP et REP+ avec un suivi personnalisé renforcé • Favoriser l'orientation des enfants vers le dispositif d'accompagnement à la scolarité • Promouvoir le bien être : Dépistage des handicaps sensoriels exhaustif dans les quartiers REP+, développement du lien avec lesenseignants des écoles maternelles, contribution aux dispositifs et actions favorisant la réussite de la première rentrée scolaire, en partenariat avec l'Éducation Nationale et les villes	Etat / Villes Nantes CAF Conseil Départemental	Nombre d'enfants bénéficiaires des PRE Nombre de groupes CLAS (contrat locale d'aide à la scolarité)
27) Accompagner les collégiens dans leur scolarité et leur orientation et améliorer le climat scolaire • Déploiement du dispositif "devoirs faits" • Mobilisation du dispositif «parcours d'avenir» pour accompagner les collégiens dans leur parcours d'orientation et de découverte du monde professionnel • Accès des collégiens des QPV à des stages de 3ème de qualité (voir volet emploi) • Extension des dispositifs « Médiateurs à l'école » (2 nouveaux collèges à Nantes à la rentrée 2019) et « prévention spécialisée » dans les collèges • Présence à titre expérimentale d'un policier en établissement scolaire (Debussy)	Etat - DSDEN Etat - DSDEN / Métropole / CD Etat / Villes / Conseil départemental Etat	Nbre de collégiens bénéficiaires Nbre de stages délivrés par la plateforme Nombre de médiateurs à l'école

28) Favoriser la poursuite d'études et l'ambition des élèves des quartiers et leur ouverture culturelle • Soutien et extension des cordées de la réussite • Soutien et extension des parcours d'excellence	Etat - DSDEN	Nombre de collèges et lycées participants / nombre de collégiens et lycéens bénéficiaires
29) Soutenir l'exercice de la citoyenneté des jeunes • Développement de l'accès des jeunes des quartiers au service civique et au service national universel • Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux formations BAFA (soutien financier CAF) • Programme « Je m'engage » : compléter l'offre de soutien à l'engagement et à la citoyenneté des jeunes	Etat / Pôle emploi / Nantes Nantes Villes	Nombre de jeunes de QPV en service civique Nombre de bénéficiaires

HABITAT ET POLITIQUE DE PEUPLEMENT

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Porter une vision métropolitaine de l'occupation sociale des logements et favoriser la mixité et la mobilité
→ Rechercher une plus grance diversité d'occupation dans les quartiers par la diversification de l'habitat et par la prise en compte de l'habitat singulier
→ Rendre plus lisible les attributions dans le logement social

30) Diversifier le profil des ménages dans les quartiers prioritaires et agir sur l'équilibre territorial • Renforcement de l'attractivité des QPV par des opérations de renouvellement urbain • Attribution et mutations dans les QPV conformément à la convention intercommunale d'attribution signée le 1er mars 2019 • Mise en oeuvre de la «location active» sur 8 quartiers : Breil, Nantes Nord, Bellevue, Bottière-Pin Sec, Plaisance, Château, Preux et la Changetterie • Mise en oeuvre d'un suivi du peuplement pour chacun des projets de renouvellement urbain	Métropole/ Villes / DDTM/ ANRU/ Bailleurs	% d'attribution hors QPV aux ménages du 1er quartile ou relogés % d'attribution en QPV des ménages des 2ème, 3ème et 4
31) Offrir aux ménages résidant en QPV et aux ménages concernés par un relogement des parcours résidentiels positifs dans les quartiers ou en dehors • Diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, • Mobilisation des partenaires dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement pour satisfaire les demandes	Métropole / Villes / Etat / DDTM / ANRU	

3 • GARANTIR L'ÉGALITÉ DES DROITS.

Le lieu de résidence l'un des premiers facteurs de discrimination.
« Une bonne adresse » peut tripler les chances d'obtenir un entretien.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Lutter contre les causes systémiques des discriminations
→ Changer les représentations qui contribuent aux discriminations
→ Prendre en compte les publics confrontés aux discrimination

32) Lutter contre les discriminations • Prendre en compte les publics jeunes des QPV dans les démarches d'accompagnement des publics victimes de discriminations • Accélérer le soutien aux initiatives et acteurs des territoires en faveur d'une égalité de traitement en matière d'accès à l'emploi, au logement ... • Développer une campagne dédiée de sensibilisation et de communication (rappel du numéro AlloNantes discriminations, expositions...)	Métropole / Villes / Etat Nantes Nantes	Nombre de jeunes sensibilisés
EGALITE FEMMES/HOMMES		
33) Renforcer l'appropriation de l'espace public par les femmes et renforcer le sentiment de sécurité : • Marches exploratoires et diagnostics GUSP • Accompagnement soutenu sur des dispositifs de droit commun type "sport et femmes gagnons du terrain"	Villes / Métropole Conseil Départemental	Nombre de marches exploratoires Montant de soutien

4 • FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES.

Lever tous les freins qu'ils soient d'ordre physique, financier
ou symbolique pour favoriser l'accès aux services et aux équipements.

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS
(MÉDIATION, DROITS SOCIAUX, SANTÉ, ÉDUCATION, CULTURE)

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Coordonner, adapter l'action publique et développer les modes d'aller vers les publics éloignés de l'offre de services
→ Rendre lisible et accessible l'offre de service existante

→ Lutter contre l'isolement et prévenir le basculement vers l'exclusion
→ Réduire les inégalités de santé en matière de prévention et d'accès aux soins et aux droits
→ Développer les coopérations inter-institutionnelles, associatives

34) Déployer et diversifier les formes de médiation sur les QPV : • Positionnement des médiateurs adultes-relais (6 AR supplémentaires sur l'agglomération nantaise dès 2019) sur la base d'un diagnostic de l'offre de médiation dans les QPV • Evaluation et déploiement d'un réseau social de proximité : Ensemble.Fr • Développement d'actions spécifiques «hors les murs» pour mieux informer et faire participer les habitants ; temps fort annuel, villages santé, les jeudis du quartier pour inscriptions aux activités d'été, tournoi de foot annuel • Mise en place d'un espace de services dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Plaisance • Renforcement des points d'info Nantes solidaires (PINs)	Etat - Service politique de la ville Villes Rezé Orvault Nantes	Nombre de postes d'adultes-relais Nombre d'utilisateurs sur les QPV Nombre de participants
35) Soutenir l'apprentissage du français : • Déploiement des permanences d'évaluation / orientation linguistiques au sein de l'ACCOORD et des maisons des associations • Conforter le soutien aux actions d'apprentissage du français en direction des habitants des quartiers	Etat / Villes	Nbre de bénéficiaires
36) Développer l'accès au droit en lien avec le CDAD	Métropole / Etat	Nb de bénéficiaires des QPV
37) Lutter contre la précarité alimentaire et permettre l'accès à une alimentation de qualité : • Développement d'un groupement d'achat et d'épiceries sociales et solidaires pour permettre l'accès à une alimentation de qualité à prix abordable	Métropole / Villes Bailleurs	Nbre bénéficiaires
SANTE **38) Améliorer le recours aux droits de santé** • Accompagnement de la réforme de la CMU-C par un plan de communication local et un partenariat avec un bailleur social pour informer en proximité les locataires sur leurs droits de santé • Poursuite de l'information des acteurs-relais sur les droits de santé par la CPAM • Déploiement des formes d'aller vers en santé, notamment l'intervention de bus santé dans le cadre d'animations sur l'espace public ou encore la médiation en santé • Mise en oeuvre d'une cellule de non-recours aux droits de santé • Poursuite et consolidation de l'expérimentation de l'interprétariat en santé pendant les consultations médicales • Poursuivre le partenariat avec un réseau de mutuelles pour garantir une tarification abordable, le recours aux soins des habitants • Accès aux droits et aux soins des migrants vieillissants	CPAM/Métropole CPAM/villes Villes Métropole/CPAM Etat/URML Villes Saint Herblain	Impact sur le recours aux droits des locataires participation et satisfaction acteurs-relais Nbre de bénéficiaires des QPV Nbr de situations remontées, Nbre de bénéficiaires des QPV Nbre de bénéficiaires

39) Accompagner les professionnels de santé dans leur implantation sur les QPV. • Accompagner les professionnels de santé de Rezé à la formalisation du projet de MSP • Favoriser le partage d'expériences sur le volet social des projets de MSP (non-recours aux droits de santé)	Etat / ARS / Ville Etat/ ARS Etat/villes	
40) Développer l'offre de prévention en santé • Action diabète • Village santé • Actions de prévention en santé du contrat local de santé, notamment sur les champs de l'alimentation, de l'activité physique, des addictions • Mise en place de « médiateurs santé » et renforcement des actions de promotion de la santé	Saint Herblain Rezé Nantes Nantes	Participation habitants

CULTURE

Rappel des objectifs du contrat de ville :

→ Accompagner l'accès à l'offre à l'offre, aux pratiques culturelles des habitants des quartiers prioritaires

→ Soutenir la création artistique dans les quartiers politique de la ville

→ Renforcer la coopération entre acteurs culturels, du territoire et équipements culturels

→ Valoriser les actions culturelles et créations réalisées dans les Quartiers Politique de la Ville

41) Soutenir l'accès à l'offre culturelle par les habitants des QPV : • Développement de «tandems»/jumelages pour favoriser les partenariats entre quartiers et grand établissements culturels • Déploiement progressif du dispositif «carte blanche» initié à Nantes à l'échelle des 4 villes • Soutenir et accompagner les initiatives artistiques qui interviennent dans les QPV	Etat / DRAC / Nantes Villes Conseil Départemental	Nombre de jumelages Nombre de bénéficiaires des QPV
42) Favoriser l'éducation artisitique et culturelle dans les quartiers : • Déploiement du projet Urban's band sur les Dervallières et le Breil • Ouverture d'une classe CHAM à Rezé, • Création d'ateliers d'expression orale sous toutes ses formes (théâtre, slam, spectacle collectif, battle)	Nantes Rezé Villes / Métropole	Nombre d'enfants inscrits

43) Prendre en compte la diversité des cultures d'origine dans l'offre culturelle : • Former les acteurs, • Diversifier les collections, • Accueillir les artistes, etc.	Villes	
44) Poursuivre la mise en oeuvre de projets inter-communaux co-construits avec les institutions, les associations, les artistes	Etat / Métropole / Villes	
SPORT		
45) Soutenir l'accès aux équipements sportifs et favoriser l'exercice d'activités sportives : • Suivi une cohorte pour mesurer et renforcer l'accès à l'offre culturelle et sportive. Médiation hors les murs pour l'inscription aux activités sportives • Favoriser l'exercice de pratiques sportives émergentes (diffusion des outils du pôle ressources national des sports de nature par exemple) • Déployer le label « génération 2024 » : favoriser les synergies entre l'école, les collectivités, le mode sportif… • Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (CNDS, SESAME, PIC, ESS) • Soutenir la pratique sportive dès le plus jeune âge : apprentissage de la nage, « savoir rouler à vélo » • Favoriser l'accès des femmes à la pratique sportive • Développer le dispositif carte blanche pour l'accès à la pratique sportive et à des équipements sportifs à moindre coût • Créer « Les dimanches du sport » (1 fois par mois)	Etat Rezé Etat Etat Etat Etat Etat Nantes Nantes	Nbre de nouveaux inscrits Nbre d'enfants des QPV bénéficaires Nbre de bénéficiciaires des QPV Nbre de participants
LE NUMERIQUE		
46) Définir une stratégie numérique en faveur des quartiers prioritaires : • Développement de la médiation numérique, et notamment dans un «aller-vers», par l'expérimentation d'un module numérique mobile dans un quartier • Développement de la médiation numérique. Mise en réseau des acteurs de la médiation. Actualisation du guide de la médiation numérique à l'échelle de la Métropole • Construire avec les bailleurs sociaux un pack internet à destination des locataires • Augmenter le taux de participation des habitants des QPV aux dispositifs de formation et de découverte des emplois numériques • Exploiter les données data pour améliorer l'offre de services en matière d'Emploi et de Mobilité (adéquation offre, demande et formation professionnelle, besoins et modes de déplacement domicile/travail par exemple) • Déploiement du PASS numérique, en prenant appui sur les ressources existantes dans les quartiers prioritaires → • Structuration d'un réseau de tiers lieux →	Métropole Métropole / Conseil Départemental Métropole/ bailleurs sociaux Métropole /Pôle Emploi Métropole Métropole/ Conseil départemental Conseil dépatemental	Intégration au réseau existant des asso QPV Amélioration participation Utilisation des chèques APTIC, Nbre d'implantations dans les QPV / % de bénéficiaires

5 • RENFORCER LA GOUVERNANCE OUVERTE ET PARTICIPATIVE.

Mieux impliquer les habitants et acteurs locaux pour inventer des réponses plus adaptées aux besoins des habitants, les expérimenter et les évaluer en lien avec eux.

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

→ Ouvrir et conforter l'animation métropolitaine du Contrat de ville

→ Favoriser la participation citoyenne à toutes les échelles

→ Soutenir l'expérimentation et les dynamiques collectives via l'appel à projets du contrat de ville

47) Consolider et élargir la gouvernance du contrat de ville : • Poursuite du développement des conseils citoyens au travers de la mission d'accompagnement de RésO Villes • Poursuite du développement de l'inter-associatif et de la participation des associations au contrat de ville • Renforcement de l'intégration des acteurs économiques à la dynamique du contrat de ville • Renforcement de la participation des jeunes : explorer différents formes • Mise en synergie des acteurs autour d'un RDV politique de la ville annuel élargi à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville • Renforcement de l'articulation des différents espaces de participation (concertation autour des projets urbains, mandats citoyens autour des chantiers thématiques, conseils citoyens, inter-associatif, gouvernance du contrat de ville, etc.) • Développement du site internet, espace ressources du contrat de ville	Nantes Métropole / Villes / Etat	Taux de couverture des quartiers par les conseils citoyens / Moyens mobilisés Nb d'associations actives dans l'inter-associatif / Moyens mobilisés Nb de temps organisés / Nombre d'acteurs mobilisés Nombre d'actualités partagées / Nombre d'utlisateur
48) Evaluer le contrat de ville : • Mesure de l'impact de la mobilisation des politiques publiques en faveur des quartiers politique de la ville • Engager une démarche de mandat citoyen pour conduire une évaluation sur des objets ciblés travaillés dans le cadre du contrat de ville	Métropole / Villes / Etat	

49) Consolider et sécuriser le soutien aux associations et aux projets pour soutenir la dynamique des quartiers : **via l'Appel à projets contrat de ville :** • Transparence sur les crédits alloués et partage de la liste des projets financés • Simplification du process de soutien aux petites structures et petites actions • Développement du nombre de Conventions pluriannuelles d'objectifs • Renforcement de l'articulation avec les autres dispositifs de soutien et outils de contractualisation (FDVA, conventions territoriales CAF, CLSa) et d'accompagnement (ex : cadran) • Evolution du mode d'animation de l'AAP à l'échelle de chaque quartier : renforcement du partage des enjeux et de l'inter-connaissance entre acteurs • Développement de modes innovants de présentation des projets, d'inter-connaissance des porteurs de projets, de rencontres avec les financeurs • Pour les projets culturels, retravailler sur une annexe au dossier de subvention et identifier les modalités de financement spécifiques à chaque type de projet • Valorisation des projets réalisés via le site internet contrat de ville notamment **Via d'autres dispositifs :** • Développement du nombre de postes de coordonnateurs associatifs des associations de quartiers (postes Fonjep) • Poursuite du fonds d'accompagnement spécifique (FAS) avec une priorité de soutien renforcé aux associations agissant dans les quartiers • Amélioration du soutien aux clubs sportifs de quartier : mobilisation prioritaire du fonds social et de solidarité, mise en place des emplois mutualisés, aide au financement de formations qualifiantes	Villes / Métropole / Etat / Conseil Départemental Etat / Groupe Culture Etat Nantes Nantes	Délai de versement des crédits Nombre de nouvelles Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) Part de l'enveloppe FDVA attribuée aux associations de quartier Nbre de supports réalisés Nombre de postes attribués aux associations de QPV Moyens mobilisés Moyens mobilisés / Nombre de personnes formées
50) Développer les formations adaptées aux enjeux : • Formation aux valeurs de la République • Formation GUSP • Qualification des fonctions d'accueil	Etat Métropole / Villes Métropole/ Villes	Nombre d'habitants et acteurs associatifs des quartiers formés

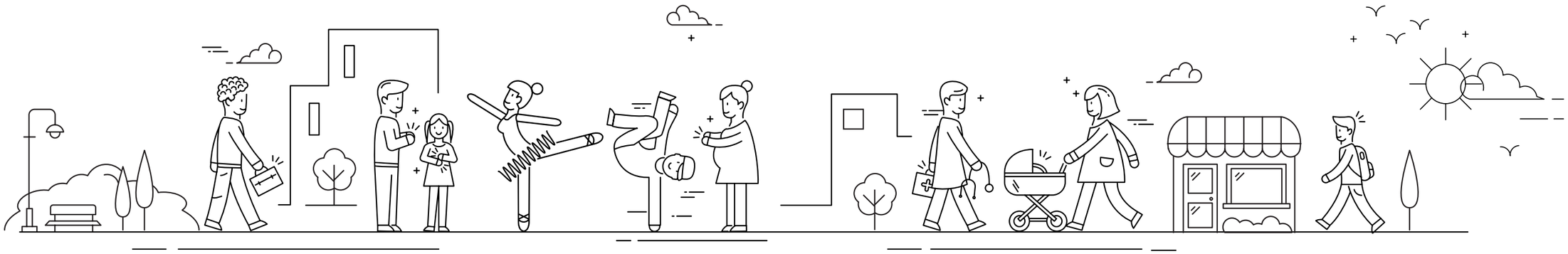

Article 3. Modalités de suivi des engagements des partenaires.

Les engagements seront suivis dans le cadre du comité de pilotage et des groupes thématiques du contrat de ville.

À Nantes, le .....

Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole
Par délégation, Myriam NAËL
Elue déléguée à la politique de la ville, Nantes Métropole

Nadine CHAÏB
Sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville et l'insertion économique et sociale

Johanna ROLLAND
Le Maire
Ville de Nantes
Par délégation, Myriam NAËL
Ajointe au maire, Ville de Nantes

Bertrand AFFILE
Le Maire
Ville de Saint-Herblain

Joseph PARPAILLON
Le Maire
Ville d'Orvault

Gérard ALLARD
Le Maire
Ville de Rezé

Philippe GROSVALET
Le Président
Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Philippe CARRIERE
Directeur Académique - Education Nationale

Elisabeth DUBECQ-PRINCETEAU
La Directrice
Caisse d'Allocations Familiales

Philippe JUSSERAND
Le Directeur Régional des Pays de la Loire
Banque des Territoires/ Caisse des dépôts

Marc PATAY
Le Directeur Général
Nantes Métropole Habitat

Thomas CAUDRON
Le Directeur Général
La Nantaise d'Habitations

Jean-Jacques COIPLET
Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé

Guy LETERTRE
Le Directeur Territorial
Pôle Emploi

Bruno BATAILLE
Le Directeur Interrégional
CDC Habitat Social

Vincent BIRAUD
Le Directeur Général
Atlantique Habitations

Dominique MAJOU
Le Directeur Général
Harmonie Habitat

Jean-Noël FREIXINOS
Le Directeur Général
Habitat 44

Frédéric LOISON
Le Directeur Général
Aiguillon Construction

Julien BIGER
Le Directeur de Territoire
Vilogia

Bloc note

Politique de la Ville

Les partenaires
du contrat ville

Ainsi que l'inter-associatif
et les conseils citoyens

Pour suivre la mise en œuvre
des 50 engagements de l'avenant,
www.contrat-ville-agglonantaise.fr